



Communiqué de presse du 30 avril 2020

#Baromètre2019 / #Artisanat / #Bâtiment / #Travail / #Santé / #Stress

Baromètre ARTI Santé (6^e édition)

Alors que l'artisanat du bâtiment connaissait un rythme de travail en légère baisse en fin d'année 2019,

la CAPEB, la CNATP, l'IRIS-ST et le CIP ont décidé d'un partenariat d'aide et de soutien aux chefs d'entreprise artisanale du BTP et du paysage pour faire face à la crise sanitaire

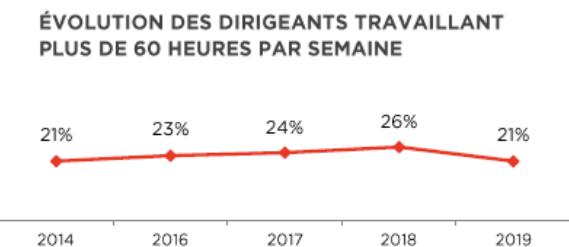
Paris, le 30 avril 2020 - Comme chaque année depuis 2014, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment ([CAPEB](#)), la Chambre Nationale de l'Artisanat des Travaux Publics et du Paysage ([CNATP](#)), et le pôle d'innovation [IRIS-ST](#) dévoilent les résultats de la nouvelle édition du baromètre ARTI Santé BTP, enquête nationale de référence sur les conditions de travail et la santé des chefs d'entreprise artisanale du BTP. Pour la première fois, l'étude révèle une diminution de leur rythme de travail. Ils étaient ainsi davantage en 2019 à prendre des congés au-delà de deux semaines par an et à réduire leur temps de travail hebdomadaire. Cependant, la part des dirigeants qui déclarent leur métier très exigeant physiquement mais aussi mentalement est en hausse avec respectivement +5 et +3 points par rapport à la précédente édition et la difficile déconnexion avec le travail s'accentue. Face au rythme soutenu de leur activité, les répondants sont toujours autant soumis à des problèmes de santé (stress, burn-out) et ont de plus en plus le sentiment d'être isolés (+4 points). La CAPEB, consciente de toutes ces données et difficultés, fait le bilan des 6 éditions passées du baromètre et propose un partenariat, alliant synergie et compétence, avec le réseau du Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) qui s'avère d'autant plus nécessaire du fait de la crise sanitaire actuelle.



Pour la première fois, une légère diminution du rythme de travail mais une activité davantage exigeante mentalement et physiquement

L'étude menée auprès de 2053 répondants entre novembre et décembre 2019 révèle une baisse du rythme de travail des dirigeants d'entreprise artisanale du BTP et du paysage. En 6 ans, les congés des dirigeants sont en effet de plus longue durée. Ainsi, le nombre de dirigeants s'octroyant plus que deux semaines de congés est en augmentation. Ils sont également de moins en moins nombreux à travailler de 6 à 7 jours par semaine (54 % en 2019 contre 59 % en 2018). De plus, la proportion du nombre de dirigeants travaillant plus de 60 heures par semaine est également en baisse (21 % en 2019 contre 26 % un an auparavant).

L'intensité du rythme de travail hebdomadaire des dirigeants varie en fonction de la taille de l'entreprise. Ainsi, les répondants employant 11 à 15 salariés sont plus susceptibles de travailler plus de 60 heures par semaine par rapport aux artisans travaillant seuls (38 % contre 14 %), quand bien même les employeurs ayant répondu déclarent prendre plus de congés. Un rythme soutenu pour l'ensemble des répondants qui s'explique en partie par la lourdeur des tâches administratives qui représentent pour près de la moitié des chefs d'entreprise 25 % de leur temps de travail.



Si le rythme de travail opère pour la première fois une légère baisse, il reste cependant très soutenu. Comme les années précédentes, les chefs d'entreprise artisanale peinent à trouver le bon équilibre entre vie familiale et vie professionnelle : 87 % des répondants ont toujours le sentiment que leur vie professionnelle empiète sur leur vie privée et 75 % d'entre eux considèrent qu'ils ne sont pas suffisamment disponibles pour leur entourage.

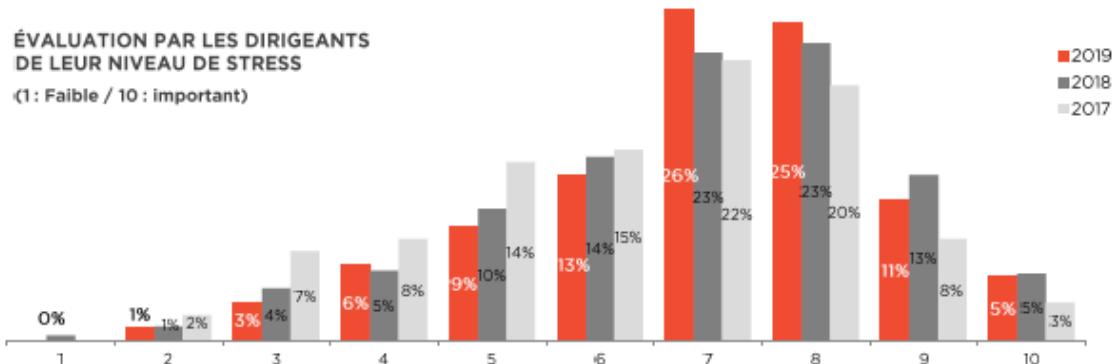
En cause : le rythme soutenu mais également la difficulté pour ces dirigeants d'opérer une réelle coupure avec leur activité. Travailler pendant les jours de repos est une pratique en augmentation chez les chefs d'entreprise artisanale du BTP et du paysage : ils sont ainsi 51 % à consulter leurs mails tous les jours ou tous les deux jours pendant leurs congés. Pour 34 % d'entre eux, il s'agit en effet de rester disponible auprès de leurs clients.

Le nombre de chefs d'entreprise qui considèrent leur travail très exigeant ne cesse d'augmenter : +5 points (83 % en 2019 - 78 % en 2018) pour l'exigence physique et +3 points (91 % en 2019 - 88 % en 2018) pour l'exigence mentale. L'accroissement de l'exigence physique peut s'expliquer, au-delà du fait qu'il s'agisse de métiers manuels, de l'évolution de certains matériaux et équipements et les contraintes liées aux chantiers. Bien que ce soit l'exigence physique qui augmente le plus, l'exigence mentale reste toujours plus importante. Elle s'explique entre autres par le poids des responsabilités et de la multitude

de tâches qui incombent aux chefs d'entreprise. Une situation qui n'est pas sans risque pour la santé mentale et physique de ces artisans.

Une activité qui continue de peser sur la santé physique et mentale des chefs d'entreprise

Depuis six ans, les résultats du baromètre alertent sur l'état de stress des dirigeants des entreprises artisanales du BTP et du paysage. Si la proportion des répondants qui se déclarent stressés reste stable à 58 %, son intensité quant à elle augmente.



Le poids des démarches administratives, la charge de travail, les contraintes de délais et la nécessité de devoir être de plus en plus réactif sont notamment en cause. **84 % des chefs d'entreprise artisanale du BTP et du paysage déclarent ainsi travailler dans l'urgence**. Cet état émotionnel influence fortement la qualité du sommeil et les expose à un risque accru d'épuisement professionnel voire de burn-out. Un syndrome qui concerne davantage de répondants cette année : **6 % contre 5 % en 2018**.

Il est à craindre que cette situation déjà préoccupante se détériore considérablement cette année avec la gestion de la crise sanitaire à laquelle sont confrontés tous les chefs d'entreprise.

Les chefs d'entreprise artisanale sont également **58 % à affirmer se sentir très fatigués** (contre 59 % en 2018, 58 % en 2017 et 56 % en 2016) et **47 % déclarent se réveiller au milieu de la nuit et avoir du mal à se rendormir**. Ce manque de sommeil a des répercussions concrètes sur l'activité professionnelle pour 70 % des répondants. 51 % des répondants se disent ainsi davantage irritable (contre 32 % en 2018) et 64 % en manque d'énergie et en permanence fatigués.

La lourde charge de travail ainsi que les troubles émotionnels dont les répondants sont victimes sont des facteurs qui favorisent le sentiment d'isolement des chefs d'entreprise. En effet, **40 % des sondés éprouvent ce sentiment (+ 4 points par rapport à l'année dernière) et 46 % souhaitent être davantage soutenus**. Pour répondre à ce besoin, les réseaux professionnels arrivent pour la première fois en première position (64 % des répondants), suivis par les institutions telles que les assurances et les banques.

Malgré cette situation inquiétante, le baromètre met en avant un regain d'optimisme chez les répondants. 54 % sont plutôt optimistes concernant l'activité de leur entreprise (contre 40 % en 2018) et 65 % sont totalement épanouis dans leur métier. L'étude porte néanmoins un point d'attention sur les entreprises dont la pérennité est menacée. En effet, seulement 21 % des dirigeants en difficultés financières se font aider et uniquement 26 % savent vers qui se tourner dans une telle situation. Ces résultats attestent de l'importance de continuer à informer les chefs d'entreprise sur les structures existantes qui permettent de les aider en cas de difficultés.

Un suivi médical en lien avec leur activité professionnelle qui intéresse les chefs d'entreprise

Depuis plusieurs années, le baromètre fait le constat d'un faible suivi médical des chefs d'entreprise de l'artisanat du bâtiment. En 2019, seulement 45 % consultent leur médecin régulièrement ou de temps en temps. Plus inquiétant encore, pour 48 % des répondants, leur état de santé nécessiterait un arrêt de travail qu'ils n'ont pas pris. La première raison évoquée est le maintien à tout prix de l'activité de l'entreprise. Ce constat alarmant montre la nécessité de continuer à sensibiliser les artisans du bâtiment sur les risques liés à leur activité. De plus, l'étude révèle que **68 % les dirigeants seraient intéressés par un suivi médical en lien avec leur activité professionnelle avec leur médecin généraliste ou un autre professionnel**.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, déclare : « L'état de santé des chefs d'entreprise est une question cruciale dont nous suivons scrupuleusement l'évolution chaque année grâce à notre baromètre. Le secteur de l'artisanat du bâtiment est un secteur particulièrement exigeant en termes de délais, de contraintes de chantiers et de contraintes clients. Les chefs d'entreprise, motivés par la satisfaction client et le maintien de l'activité, se donnent généralement à 100 % en fermant parfois les yeux sur leur fatigue ou sur des signes cliniques cachant des pathologies plus graves, pouvant représenter un risque pour leur santé physique ou mentale. Notre devoir est de tirer la sonnette d'alarme et de continuer à sensibiliser les dirigeants des entreprises sur les risques liés à leur activité, afin de les informer au mieux et de les accompagner. Je perçois cette année une réelle prise de conscience de ces chefs d'entreprise qui expriment le besoin d'être médicalement suivis en lien avec leur activité. C'est une demande que nous entendons et que nous défendrons pour qu'elle trouve rapidement son application ! »

Françoise Despret, Présidente de la Chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics et paysagistes (CNATP), commente : « Si être chef d'entreprise c'est être libre et autonome, c'est aussi vivre une vie qui n'est pas de tout repos. Si la passion est la motivation de l'artisan, gérer les problèmes du quotidien, anticiper le moyen terme et se fixer des objectifs sur le long terme peuvent s'avérer très stressant. Durant longtemps, la conjointe, aux côtés du chef d'entreprise, partageait souvent cette charge mentale et libérait l'artisan d'une partie de ce stress. Aujourd'hui, ce schéma traditionnel n'est plus forcément la norme et le chef d'entreprise a fréquemment le sentiment d'être seul, isolé devant toutes ses implications et cet environnement toujours plus administratif et procédurier. Il est important d'évoquer ce sentiment ordinaire chez les artisans, d'en parler et que le chef d'entreprise prenne conscience que sa santé physique et mentale est primordiale, qu'il doive en prendre grand soin. La crise sanitaire que nous traversons n'aura pas épargné notre stress d'entrepreneur entre nos responsabilités d'assurer la sécurité de nos salariés et la pression de faire vivre notre entreprise. »

Un Bilan sur 6 ans

Depuis 2014, le baromètre ARTISANTE BTP édité par la CAPEB et la CNATP en partenariat avec l'IRIS-ST étudie les conditions de travail et la santé des chefs d'entreprise artisanale. Cette évaluation annuelle de l'état de santé et de stress perçu par les artisans a permis à la CAPEB et à la CNATP de dégager les enjeux du secteur. Ils se proposent maintenant d'en déterminer les actions à mettre en place pour inverser les tendances inquiétantes.

Les principales tendances observées au cours de ces 5 dernières années sont invariables voire se dégradent : un rythme de travail intense, une exigence mentale en constante augmentation, un stress présent et des cas d'épuisement professionnels recensés et en augmentation, un suivi médical quasi inexistant car non obligatoire, des difficultés économiques spécifiques aux très petites entreprises.

Une synergie de compétences pour une politique préventive

Le Baromètre fait état depuis plusieurs années du lien qui existe entre la santé du chef d'entreprise et celle de son entreprise, c'est pourquoi une collaboration forte a été mise en place entre la CAPEB, la CNATP, l'IRIS-ST et le CIP pour venir en aide aux chefs d'entreprise devant faire face à des difficultés financières au sein de leur entreprise. Une collaboration basée sur le maillage des réseaux de chaque partie sur le territoire. Une action concrète en réponse à une problématique soulevée par le Baromètre.

Le Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP National : (***) met à la disposition des adhérents de la CAPEB et de la CNATP sa plate-forme d'accueil et d'écoute. Sur l'ensemble du territoire national, les CIP territoriaux sont en capacité de recevoir et d'orienter les chefs d'entreprise vers les dispositifs légaux, publics et privés leur permettant de résoudre tout ou partie de leurs difficultés économiques et financières.

A leur disposition, un trio d'experts qui les reçoit individuellement, de manière confidentielle, anonyme et gratuite. Expert-comptable ou commissaire aux comptes, avocat, ancien juge du Tribunal de commerce et parfois un conseiller CCI et/ou CMA échangeront avec les chefs d'entreprise entre 30 et 60 minutes.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, déclare : « En cette période de crise sanitaire totalement exceptionnelle, je suis particulièrement inquiet pour tous les chefs d'entreprise artisanale et de TPE dans la mesure où depuis des années, nos études et baromètres nous enseignent qu'il existe un lien direct entre la santé du chef d'entreprise et celle de son entreprise. Je souhaite que nous

sachions faire face collectivement pour aider et accompagner les chefs d'entreprise qui seraient en détresse. Ce partenariat, fondé sur le maillage de nos réseaux territoriaux respectifs, constitue une action concrète pour répondre à cette problématique et un des éléments de l'accompagnement que nous nous devons d'apporter aux entreprises. »

LES GRANDES EVOLUTIONS A RETENIR

Les points alarmants :

- **Une activité de plus en plus exigeante** : la part des dirigeants déclarent leur métier « très » exigeant physiquement et mentalement est en hausse : respectivement +4 et +9 points par rapport à 2018
- **Un équilibre vie familiale et vie professionnelle difficile à trouver** : 87 % des répondants ont le sentiment que leur vie professionnelle empiète sur leur vie privée
- **Renforcement du sentiment d'isolement** : 40 % des artisans ont le sentiment d'être isolés : un chiffre en augmentation de + 4 points par rapport à 2018
- **Les cas de burn-out en hausse** : une maladie qui concerne davantage de répondants cette année : 6 % contre 5 % en 2018.

Les points positifs :

- **Un rythme de travail en légère baisse** : la proportion de dirigeants travaillant plus de 60 heures par semaine est de 21 % en 2019 contre 26 % en 2018
- **Un regain d'optimisme** : 54 % des répondants sont plutôt optimistes concernant l'activité de leur entreprise et 65 % des artisans sont épanouis dans leur métier.
- **Un suivi médical qui intéresse** : 68 % les dirigeants seraient intéressés par un suivi médical en lien avec leur activité professionnelle.

A propos du CIP National :

le Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) national est une association créée par les professionnels du chiffre et du droit et qui regroupe le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables (CSOEC), la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), la Conférence Générale des Juges Consulaires de France (CGJCF), le Conseil National des Barreaux (CNB), les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI France), les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA France), l'Inter-Fédération des Organismes de Gestion Agrées (OGA), le Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce (CNGTC), le Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires (CNAJM) ainsi que les associations Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE), Échanges et Consultations Techniques Internationaux (ECTI) et la Compagnie des Conseils et Experts Financiers (CCEF) en qualité de membres associés. <https://www.cip-national.fr>

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat du Bâtiment, lequel dénombre :*

- 555 261 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 640 621 salariés, soit 59% des salariés du Bâtiment
- 55.300 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Et lesquels réalisent

- 84,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

** Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.*

*** Ce chiffre (555 261) comprend les 138 639 auto-entrepreneurs inscrits au SSI (ex-RSI),*

**** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2019 »*

https://twitter.com/capeb_fr - www.capeb.fr

A propos de la CNATP :

Créée en 1993, la Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. (www.cnatp.org). On compte

- 61179 entreprises de Travaux publics et de Paysage. 92,6 % de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés).
- 31663 entreprises sont Travaux publics soit 91,74 % du secteur,
- 25690 entreprises sont Paysagistes soit 96,34 %.

- Les effectifs salariés des entreprises de Travaux publics de moins de 20 salariés sont de 76077.

A propos d'IRIS-ST :

Créée en 2007 par la CAPEB et la CNATP, l'IRIS-ST est le pôle d'innovation Santé-Sécurité de l'Artisanat du BTP, label attribué par l'Etat. Sa mission est d'améliorer les conditions de travail des artisans du BTP par la mise à disposition d'outils et de solutions adaptés (sensibilisation, recherche, actions partenariales...).

Pour en savoir plus : www.iris-st.org

Contacts presse

Hopscotch : Alice Augeraud - Tél : 01 58 65 00 54 - augeraud@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr
